

**LES**

# infos

*Chavigny*



## **MUNICIPALES**

**n°5**      **Novembre 2001**

Dépôt légal  
Novembre 2001

*Publication à périodicité variable*

*N°ISSN 1293-3074*

*Siège Mairie tel 03 83 47 24 32*

### **Sommaire**

- 1** • Editorial
  
- 2** • Circulation  
• La forêt communale
  
- 4** • Divers
  
- 5** • Conseils Municipaux
  
- 6** • Elections  
• Avis à la population  
• Etat civil
  
- 7** • Du côté des associations
  
- 8** • Assemblée Communale
  
- 10** • Service public  
• Agenda  
• Permanence des élus  
• Prochain bulletin

### **Editorial**

Communauté de Commune : an 1

La Communauté de Communes Moselle et Madon (CCMM), créée sur les fondations de l'ancien District de Neuves-Maisons à la fin de l'année 2000, voit son champ géographique ainsi que ses compétences s'élargir en cette année 2001. A ce jour, huit communes (Neuves-Maisons, Chavigny, Chaligny, Maron, Pont-Saint-Vincent, Bainville-sur-Madon, Messein et Maizières) forment cette intercommunalité. Au mois d'octobre, quatre nouvelles communes (Viterne, Xeuilley, Thélod et Richardménéil) ont officiellement demandé à intégrer cette structure, portant ainsi le nombre d'habitants de notre Communauté de Communes à 22 000 habitants contre 17 500 précédemment. Dépasser le seuil des 20 000 habitants ouvre de nouvelles possibilités en terme de représentativité et de subventions. Cette nouvelle dimension va également permettre à nos communes de peser avec davantage de force dans le débat actuel sur la création d'un « Pays » (défini par la loi Voynet) sans obligatoirement subir les « désirs » du grand frère nancéen.

Parmi les nombreux dossiers débattus actuellement par les conseillers communautaires, l'eau est certainement l'un des plus importants. Si la CCMM possède actuellement la compétence « assainissement », l'eau reste entièrement à la charge des communes, qui gèrent cette compétence de diverses façons (régie publique ou fermier privé). Cette « anomalie » de fonctionnement devrait prochainement disparaître puisqu'une étude générale sur l'ensemble des communes devrait aboutir à la prise de la compétence « eau » par la Communauté de Communes.

Notre commune est représentée à la CCMM par quatre membres du conseil municipal, François NEDEY ( Vice-Président en charge de la Solidarité, du développement urbain et des transports), Hervé TILLARD, Jean-Marie WEISS et René DENILLE. La présence de ces représentants dans l'ensemble des commissions de la CCMM permet à notre commune de jouer un rôle prépondérant dans l'élaboration des projets en cours. Le bulletin municipal se fera régulièrement l'écho de la vie de notre Communauté de Communes dont l'ensemble des membres viendra prochainement à la rencontre de la population... pour construire ensemble un véritable projet de territoire.

*Hervé TILLARD.*


# Circulation


## Le piéton chavinéen


Propriétaires qui avez des haies en limite du domaine public, n'hésitez pas à les tailler, vous faciliterez ainsi le cheminement des piétons.

Le stationnement sur les trottoirs ne doit pas gêner les piétons. Trop souvent hélas, des enfants et des poussettes sont obligés de contourner par la chaussée les véhicules mal garés, en particulier sur la route principale. Merci de pensez à eux...


## Circulation dans les petites rues : ATTENTION !!!

 En attendant la mise en place d'un nouveau plan de circulation, la partie haute de la rue du Bouchot a changé de sens. Désormais la descente est en sens interdit.

 La chaussée est rétrécie à la hauteur du terrain multisports suite à la création d'un trottoir, observez les flèches !

 La zone du pont du Coucou est piétonne, motocyclistes pensez-y, faites le tour !

## Arrêté limitant le transit des poids-lourds sur la RD974

 il n'a pas séduit les instances préfectorales qui invitent les conseils municipaux de Neuves-Maisons et de Chavigny à retirer les délibérations prises en juillet 2001. Une lettre commune a été adressée à M. le Préfet : elle confirme nos positions, informe du récent rachat par la CCMM du pont du crassier (solution idéale pour la desserte locale) et fait part de notre attente d'une concertation sous son égide, avec les services de la DDE. En attendant, restons mobilisés.

# La forêt communale

**La tempête du 26 décembre 1999** a fait de gros dégâts dans les forêts de notre région ; par chance, la forêt communale de Chavigny a été épargnée à 75 % avec seulement 38 ha touchés. Toutes les grumes ont été exploitées et vendues pour une somme de 577 553 F. Elles représentent 20 % du volume du bois abattu ; une infime partie des autres 80 % est et sera façonnée par les bûcherons.

Un devis sur plusieurs années a été établi par l'ONF pour la restauration des parcelles endommagées en vue d'une régénération naturelle (remise en place des souches, tronçonnage du bois et mise en handins). Le montant du devis est de 403 450 F, soit 61 595 €. Une demande de subvention a été faite auprès de l'Etat, elle peut atteindre 80 % du montant des travaux engagés.

**Les sentiers** : en forêt communale, la plupart ont été dégagés et ouverts aux randonneurs. Il n'en est malheureusement pas de même en forêt domaniale qui a été fortement endommagée par la tempête. Nous sommes intervenus auprès de l'ONF pour les sentiers côté Ouest (forestière, carreau de la mine) de propriété domaniale, une partie étant sur le territoire de Chaligny. L'ONF n'est pas en mesure d'intervenir dans un avenir proche, compte-tenu des travaux considérables à exécuter par ailleurs et qui sont prioritaires sur les terrains à plat. L'ONF ne nous autorise pas à intervenir par mesure de sécurité. De nombreux promeneurs fréquentaient ces sentiers, mais cette fonction sociale de la forêt n'est pas prise en compte dans le régime forestier.

### Bois livré aux habitants

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Nombre de stères désirés à 23 € (150,87 F) le stère : .....

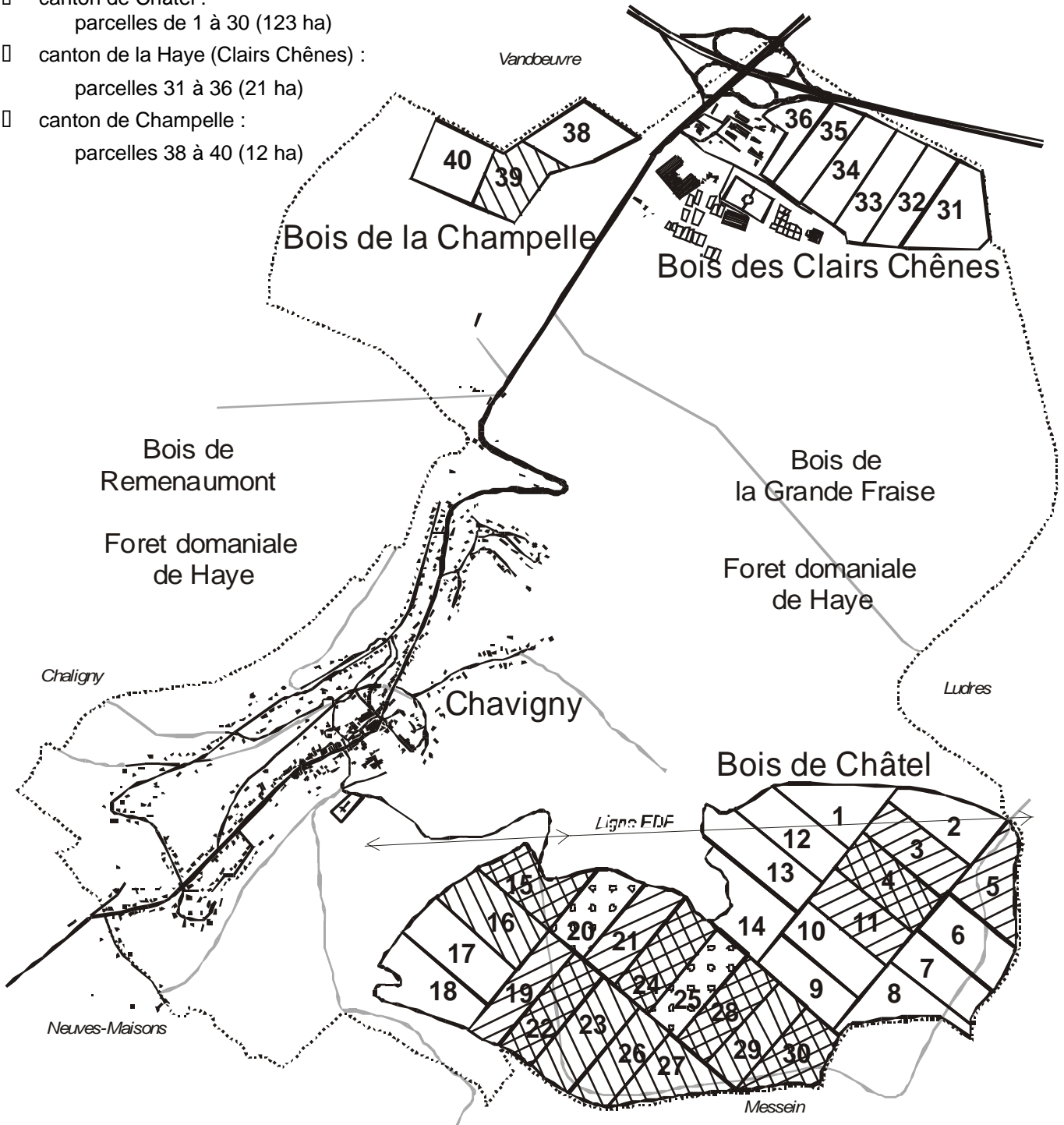
Coupon réponse à retourner en Mairie avant le 1<sup>er</sup> décembre 2001

## La régénération de notre forêt

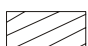




D'une surface de 156 hectares, la forêt communale est constituée pour 17% de chênes, 64% de hêtres, 15% d'autres feuillus et 4% sont non boisables (emprise des lignes EDF).

Elle est répartie en trois cantons :

- canton de Châtel :  
parcelles de 1 à 30 (123 ha)
- canton de la Haye (Clairs Chênes) :  
parcelles 31 à 36 (21 ha)
- canton de Champelle :  
parcelles 38 à 40 (12 ha)



Carte d'aménagement 1997-2011

	Régénération à terminer		Préparation		Amélioration (éclaircie)
	Régénération à entreprendre		Amélioration (travaux)		

---

# Divers

---

## Rentrée des classes

Début septembre, les petits chavinéens ont pris le chemin de l'école du village. Nous leur avons souhaité la bienvenue, ainsi qu'aux nouvelles enseignantes.

A l'école maternelle, les enfants ont été accueillis par Mme Sonia GOLDREY, qui enseigne en petite et moyenne section (29 élèves : 19 *petits* et 10 *moyens*) et Mme Thérèse RIVIERRE, directrice qui enseigne en moyenne et grande section (28 élèves : 4 *moyens* et 24 *grands*). Mmes Monique GILLET et Patricia HENRY sont les assistantes maternelles (ATSEM).



---

---

---

# J eud 6 septembre

---

---

---

A l'école élémentaire, du changement du côté des enseignants.

Les enfants sont répartis ainsi :

- 21 au CP / CE1 avec Mme Karine LOUIS ;
- 23 au CE1/CE2 avec Mme Corinne BECKER ;
- 17 au CM1 avec Mme Hélène NIEGER, nouvelle directrice ;
- 19 au CM1/CM2 avec Mme Elisabeth FONTAINE et Mme Nathalie RONDAG. Mme Ingrid DEMAISON assure actuellement le *congé maternité* de Mme RONDAG.

Bonne années scolaire à tous!

## Bonne et longue retraite, Monsieur Eugène Gillet !

C'est le samedi 22 septembre 2001, le jour même de son anniversaire, que la municipalité a honoré le départ de Monsieur GILLET dit « Gégène », accompagné de son épouse et de son fils Loïc. Pour ce faire, tous les membres du Conseil Municipal, le personnel communal ancien, actuel et futur, et les maires avec qui Monsieur GILLET a travaillé, ont été invités à cette cérémonie.

Jean-Claude BRESSON, dans un long discours, retraça sa vie familiale et socio-professionnelle avec beaucoup de précisions, rappelant au passage qu'il avait été élu conseiller municipal au côté de Monsieur Jean-Louis POISOT, Maire du moment. Mais Monsieur GILLET a dû interrompre son mandat pour devenir ouvrier d'entretien, garde champêtre le 26 mai 1978, dans le poste rendu vacant par le départ de Monsieur Patrick GODEFROY. Après toutes ces années passées au service de la Commune, il termine sa carrière avec le grade « d'agent technique principal » et surtout avec l'estime et la reconnaissance de tous.



Au nom de l'assistance et de tout le village, notre maire lui a souhaité une bonne et longue retraite, et a remis un vélo tout chemin (VTC) au nouveau retraité ainsi qu'un bouquet fleuri de fleurs à son épouse. Ses collègues ont eux aussi marqué cet événement en lui offrant un téléphone portable qui lui permettra de les joindre à tout moment... C'est autour d'un buffet bien garni que tout le monde trinquait et se remémorait quelques heures durant d'agréables souvenirs.

Monsieur GILLET pourra désormais s'activer dans son jardin et dans les bois. Bonnes balades à vélo, sans regret pour cette satanée mobylette fugeuse.... A bientôt...

## Voyage des anciens le 21 octobre 2001

Le traditionnel voyage organisé par le CCAS a eu lieu cette année dans la Meuse et plus précisément dans la région verdunoise.

La matinée fut consacrée à la visite du Château de Thillombois. A l'arrivée, deux guides de « *Connaissance de la Meuse* » attendaient! Après un petit déjeuner fort apprécié, servi dans les salons du Château, les guides expliquèrent tout sur la vie de cette somptueuse demeure et de ses occupants.

Ensuite, direction Verdun, pour se rendre au restaurant « *Le Clair de Lune* », où était proposé un repas dansant. Valses, tangos, javas... les danseurs purent s'en donner à cœur joie. L'orchestre ne s'arrêta qu'à 18h et le retour pour Chavigny put avoir lieu. Pour la centaine de personnes présentes, cette sortie par une belle journée d'automne fut une réussite !

## **Nous saluons l'arrivée de Monsieur Aldo SERRA,**

Embauché depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2001 comme agent technique qualifié, Monsieur SERRA, spécialiste en « espaces verts », exerçait son savoir faire à la commune de Blainville-sur-l'eau. Aujourd'hui ses compétences sont élargies puisqu'il assume la responsabilité de l'équipe technique.

Nous lui souhaitons une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.



### **Histoire d'eau**

107 maisons sont raccordées en eau potable par des branchements en plomb. Quatorze prélèvements ont été effectués aux robinets pour analyses : la concentration détectée est inférieure à 10 microgrammes/litre. La valeur limite est de 50 microgrammes/litre.

---

## **Conseils Municipaux**

---

**En bref**, quelques délibérations significatives des derniers Conseils Municipaux :

### **Emploi-Jeune**

La commune a signé avec la DDTE (Direction Départementale du Travail et de l'Emploi) une convention relative à l'embauche d'un Emploi-Jeune. Elle est effective à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2001. Il a aussi été décidé d'adhérer à la fédération des Francas (250 F/an). Cet association a pour but, entre autre, de développer des actions en direction des enfants et adolescents. Elle interviendra auprès de la commune pour l'aider dans le développement de son projet de Contrat Educatif Local, ainsi que dans le suivi du contrat Emploi-Jeune.

### **Demandes de subventions**

Le conseil municipal a autorisé le Maire à déposer des demandes de subventions concernant différents projets et travaux pour l'année 2002 :

- Aménagement de la place du Châtel (Etat-Région : *requalification urbaine*);
- Construction d'un centre technique (Préfecture : *dotation global d'équipement* ; Conseil Général : *fonds d'équipement et réserve parlementaire* du Député de la circonscription) ;
- Aménagement de la Mairie : salle annexe et matériel informatique (Conseil Général : *dotation rural 2001*)
- Travaux sur le réseau d'eau potable : captage et amélioration de l'adduction rue de Nancy (Agence de l'eau Rhin-Meuse et Conseil Général)

### **Prêts renégociés**

La commune a renégocié les contrats de prêts *DEXIA*

- Contrat de mars 94, emprunt sur 15 ans « eau Cottage Beauséjour » ;
- Contrat de mars 96, emprunt sur 12 ans, « voirie Rue du Prélassé » ;
- Contrat de mars 96, emprunt sur 12 ans, « eau Rue du Prélassé ».

Cette opération permet d'abaisser le taux d'emprunt de 6.74% à 4.75 %, le gain financier s'élève à 10 800 F (1 646,45 €)

### **Subvention accordée à l'accueil périscolaire**

La commune a accordé une subvention de 12 195,92 € ( 80 000 F) au titre d'une subvention de fonctionnement à l'association « *accueil périscolaire* ».

### **Achat de trois cumulus à eau chaude et d'une fourgonnette**

Le remplacement des trois cumulus à eau chaude des vestiaires de l'ASC (Association Sportive de Chavigny) a été décidé.

L'achat d'une fourgonnette d'occasion (Renault Express) pour 2 286,74 € (15 000 F) a été décidé (10 voix pour et 1 abstention).

### **Traitement des déchets**

Rapport annuel sur le traitement des déchets a été présenté, il est consultable en Mairie.

### **Sortie de fin d'année**

Traditionnellement les employés communaux avec leur famille et les conseillers municipaux avec leur conjoint(e) se retrouvent pour une sortie. Après discussion, la proposition pour 2001 est retenue par 10 voix pour, 6 contre et 1 abstention.

---

# Elections

---

## Sénatoriales

C'est lors du Conseil Municipal du vendredi 31 août 2001 que Jean-Claude BRESSON, Guy GEORGE, Pierre BOUCHER, René DENILLE et Daniel RIVIERRE ont été élus à l'unanimité grands électeurs pour représenter la Commune au scrutin du dimanche 23 septembre 2001 à Nancy.

Sur les 1955 électeurs inscrits, 1922 ont pris part au vote, 1904 bulletins valablement exprimés ont dégagé des urnes les quatre nouveaux sénateurs de Meurthe & Moselle : Daniel REINER (PS), Evelyne DIDIER (PC), Philippe NACHBAR (UDF) et Jacques BAUDOT (UDF). Ils représenteront notre département au sénat pour 9 ans.

## Election des délégués des parents dans les conseils d'école

Cette année encore, seule la FCPE (Fédération nationale des Conseils de Parents d'Elèves) présentait une liste à l'école maternelle et une à l'école élémentaire. Les candidats de ces listes, composées de parents adhérents ou non à cette fédération, ont bien entendu tous été élus. Bien que ces résultats soient connus à l'avance, la participation des parents au vote reste très élevée, prouvant ainsi l'intérêt qu'ils portent à cette instance qu'est le Conseil d'école, lien entre l'école, les familles et la municipalité.

Ecole maternelle : 53 inscrits, 39 votants, 3 votes nuls, 36 suffrages exprimés. Les titulaires sont Mme Rosaria MOREAU et Mme Nathalie RUDYNSKI, leurs suppléants étant M. Christophe DUBOURG et Mme Nathalie VALLES.

Ecole élémentaire : 67 inscrits, 45 votants, 6 votes nuls, 39 suffrages exprimés. Les titulaires sont Mme Christine MAZOYER, Mme Patricia DALSTEIN, Mme Sandrine KIEFFER, Mme Denise MASCRE-TONNELIER, leurs suppléants étant M. Daniel MOREL, Mme Béatrice HAIRAYE-REMI, Mme Christine FRIRY et M. Frédéric BRIEISTROFF.

---

# Avis à la population

---

## Révision annuelle de la liste électorale

Vous êtes nouvel habitant ou vous avez 18 ans ou vous allez les avoir avant le 1<sup>er</sup> mars 2002, si le droit de vote vous intéresse et représente pour vous un devoir citoyen, rendez-vous en Mairie muni d'une pièce d'identité pour procéder à votre inscription jusqu'au 31 décembre 2001.

## Révision des listes électorales complémentaires des électeurs ressortissant de l'Union Européenne résidant en France

Vous habitez Chavigny, vous êtes européen mais pas de nationalité française : si vous désirez voter lors de l'élection des représentants français au Parlement Européen et lors des élections municipales, vous devez vous inscrire en Mairie sur deux listes complémentaires spécifiques avant le 31 décembre 2001.

Vous avez la possibilité de vous inscrire sur l'une ET/OU sur l'autre de ces listes complémentaires. Petite précision : pour le Parlement Européen, vous ne pouvez voter que pour les représentants d'un seul état de l'Union Européenne, ce qui n'est pas le cas pour une élection municipale.

## Journée Citoyenne / Recensement

Chaque jeune fille ou garçon doit se présenter en Mairie muni(e) du livret de famille au cours du mois où elle (il) atteint ses 16 ans. Pour les plus de 16 ans qui ont passé la date, venez quand-même !

---

# Etat civil

---

## Naissances

- Brenda FONTANAROSA, le 18 septembre 2001
- Aurélien CHRISMENT, le 4 octobre 2001
- Djayson AZEVEDO GONCALVES, le 8 octobre 2001
- Aurore KIEFFER, le 16 octobre 2001

Bienvenue à cette nouvelle jeunesse et nos félicitations aux parents !

## Décès

- Georges VANDAMME, le 13 octobre 2001

Nos sincères condoléances à la famille.

# Du côté des associations

## Foyer Rural

### Assemblée Générale

Nous vous invitons à venir poser des questions, faire des propositions...

Samedi 15 décembre 2001 à 18h00  
à la salle du Pressoir

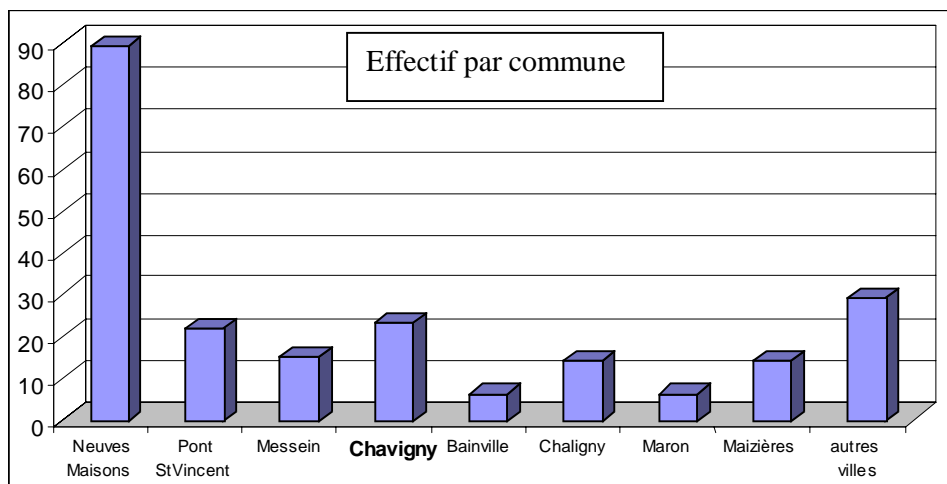
### Club des randonneurs

Nous vous donnons rendez-vous place de l'église :  
□ tous les mardis à 8h45 (retour à 11h15) ;  
□ dimanche 25 novembre à 8h30 (matinée) ;  
□ dimanche 23 décembre à 13h30 (après-midi) ;  
□ dimanche 27 janvier « journée raquettes ». (cette sortie est à réserver dès maintenant)

Contact : Alain JEANNON (03 83 47 01 81).

**L'école de musique AMIS** a recommencé ses cours le 2 octobre pour la 12<sup>ème</sup> année consécutive. Elle a en effet ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> octobre 1990. Chavigny fait partie des 4 communes fondatrices avec Neuves Maisons, Messein et Pont-Saint-Vincent. L'effort croissant des collectivités locales améliore chaque année les conditions de fonctionnement. Elle compte maintenant 215 élèves. Quatorze professeurs enseignent le piano, la guitare, le violon, la flûte, la trompette, le saxophone, la guitare électrique, le synthétiseur, les percussions .... De nombreux projets sont à l'étude grâce au dynamisme de son directeur Didier BOUCHET.

Elèves de Chavigny par classe instrumentale  
saison 2000/01



Evolution du nombre d'élèves de Chavigny

1996	24
1997	25
1998	27
1999	27
2000	23
2001	23

**La F.C.P.E.** lance un appel au parents d'enfants nés en 1999 et 2000 pour l'ouverture d'une 3<sup>ème</sup> classe en maternelle dès 2002. Depuis des années, nous sommes persuadés que des enfants ont été scolarisés à l'extérieur de Chavigny, parce qu'ils ne pouvaient être accueillis à l'école maternelle avant l'âge de 3 ans. Les parents d'élèves, soutenus par la municipalité et l'école dans le projet de création d'une 3<sup>ème</sup> classe, souhaitent tout faire pour remédier à cette situation.

Si vous êtes concernés, faites vous connaître en renvoyant le coupon réponse ci-dessous.

### Prévision d'effectifs à l'école maternelle de Chavigny pour la rentrée 2002-2003

Nom :

..... Prénom : ..... Coupon réponse à retourner en Mairie avant le 1<sup>er</sup> décembre 2001

Adresse : ..... né le  
souhaiterait inscrire mon enfant: ..... à .....

---

# Assemblée Communale

---

**L**a première assemblée communale annuelle s'est tenue le 12 septembre dans la salle du Pressoir. Chaque rapporteur de commission a présenté le projet le plus important sur lequel travailleront les membres des commissions.

☐ **Commission urbanisme** (présenté par Guy GEORGE) : **le local technique**

Situé au centre du village, impasse du Mazot, il remplacera la cave d'un bâtiment scolaire qui sert depuis de trop nombreuses années de local avec tous les risques que cela comporte. Il rassemblera en un même lieu des vestiaires-sanitaires dignes de ce nom, un véritable atelier, un garage pour les véhicules et une zone de stockage des matériaux.

☐ **Commission travaux** (présentée par Stéphane OUILLON) : **la place du Châtel**

L'aménagement de la place du Châtel et du centre du village est à réaliser en conciliant un maximum de places de parking et des espaces verts arborés. Les incontournables travaux furent aussi abordés : assainissement, captage de l'eau, réseaux et trottoirs de la rue de Neuves Maisons.

☐ **Commission vie sociale** (présentée par Christian LEHEUX) : **la vie associative**

Un emploi jeune sera prochainement embauché qui aura la tâche d'organiser des activités pour les jeunes de 6 à 16 ans en collaboration avec l'accueil périscolaire, la communauté éducative et d'autres associations chaviniennes.

☐ **Commission cadre de vie environnement** (présenté par Mario VILLA) : **le pont du tram**

Suite aux éboulements, un filet de protection a été rapidement mis en place et la circulation interdite, ce qui a hélas rendu caduc le plan de circulation. Un nouveau plan plus général est alors proposé avec entre autre un giratoire devant l'ancienne gare du tram. L'état des lieux de la forêt communale suite à la tempête est également présenté.

☐ **Commission animation de la démocratie participative** (présentée par François NEDEY).

Il souhaite mettre en place rapidement un conseil des Sages, organiser des réunions pour expliquer l'enjeu des transferts de compétences à la communauté de communes. Il rappelle également les moyens mis à la disposition des habitants pour s'exprimer comme les cahiers dans le couloir de la mairie, les réunions de quartier...

☐ **Le projet école** (présenté par Hervé TILLARD qui en sera l'animateur).

Le nombre d'enfants en âge scolaire va augmenter rapidement en raison de la création du lotissement du Haldat et du rajeunissement du centre du village. L'école maternelle est trop petite, la BCD (Bibliothèque, Centre de Documentation) ne peut pas accueillir beaucoup d'enfants. Il faut réfléchir rapidement à un projet cohérent et approprié.

La circulation des poids lourds dans le village, le lotissement du Haldat, la place des deux roues furent aussi abordés lors des discussions. La réunion s'est terminée en rappelant que le comité des fêtes redémarre et que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Nous avons également précisé que toutes les commissions sont maintenant ouvertes (voir la *Charte* ci contre). Toutes les personnes souhaitant travailler avec nous sur les projets présentés ou à venir peuvent s'inscrire immédiatement.



## Ouverture des commissions municipales

Nom :

..... Prénom : ..... Tel : .....

Adresse : .....

Désire participer à une ou plusieurs des commissions ci dessous :

- |                          |   |   |                     |
|--------------------------|---|---|---------------------|
| <input type="checkbox"/> | 1 | Finances et développement économique      | Jean-Claude BRESSON |
| <input type="checkbox"/> | 2 | Urbanisme                                 | Guy GEORGE          |
| <input type="checkbox"/> | 3 | Travaux, sécurité, circulation, transport | Stéphane OUILLON    |
| <input type="checkbox"/> | 4 | Cadre de vie, forêt                       | Mario VILLA         |
| <input type="checkbox"/> | 5 | Vie sociale, solidarité, écoles           | Christian LEHEUX    |
| <input type="checkbox"/> | 6 | Animation de la démocratie participative  | François NEDEY      |
| <input type="checkbox"/> | 7 | Information                               | Daniel RIVIERRE     |

Inscription à retourner en Mairie

(Cocher la ou les cases correspondantes)

# Charte de la *Démocratie Participative*

## **LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**

### **Un état d'esprit**

- qui pose comme règle que la vie municipale est l'affaire de tous ou tout au moins de ceux qui le souhaitent.
- que la communauté et l'intercommunalité sont des lieux où chacun peut s'impliquer et exercer sa citoyenneté.

### **Au service de projets**

Création d'un document d'orientations où chaque commission expose les grandes lignes de son action en rapport aux idées proposées dans le programme électoral, enrichies des échanges déjà tenus avec les uns et les autres depuis le début du mandat.

Notre démarche se situe dans le cadre de la maîtrise du budget communal et d'une information régulière de nos actions.

Conscients que les orientations ne sont pas un cadre figé pour 6 ans mais qu'elles constituent plutôt un fil conducteur, ces projets doivent s'étoffer par l'écoute, par l'expression de nouveaux souhaits ou par une réalité différente et l'ordre des priorités peut aussi évoluer.

### **Dans le respect de l'engagement du programme électoral**

- Maîtriser le dispositif budgétaire et le développement socio-économique de la commune et être capable de l'expliquer aux citoyens.
- Faire du village un lieu de vie agréable, convivial, moderne, dans le respect du patrimoine.
- Procéder aux investissements indispensables en matière d'aménagements et d'équipements.
- Agir pour une meilleure prise en compte des aspirations locales dans le respect d'un développement intercommunal concerté.
- Être à l'écoute des besoins de tous les âges de la population en s'appuyant sur le potentiel associatif.

### **Par la consultation, la concertation et l'information**

La démocratie participative se concrétise par des réunions publiques, des dispositifs d'expression et d'information. Elle donne à la population la possibilité d'exprimer ses attentes, de débattre de projets, et en retour d'être informée sur la vie locale.

#### **Assemblée Générale annuelle**

Elle a pour but de faire le point sur l'avancée du projet municipal avec l'ensemble de la population afin d'en dégager les points forts et les points faibles, de chercher ensemble les améliorations, de favoriser l'expression la plus large, de recueillir les propositions de la population et d'informer sur la situation budgétaire municipale dans ses grands chapitres d'investissement et de fonctionnement.

Le maire est tenu de veiller à la rédaction d'un compte-rendu détaillé qui, sera diffusé à la population par le biais du bulletin municipal.

#### **Assemblée de quartier**

Sur la base d'une entité géographique, elle s'organise autour de problèmes d'intérêts communs. Elle se réunit trimestriellement à l'initiative du conseil municipal qui apporte son aide à l'organisation de la réunion.

#### **Conseil des jeunes**

Il consiste à favoriser l'expression des jeunes de la commune et de les soutenir dans la réalisation de leurs projets.

#### **Conseil des sages**

Il permet aux anciens d'exprimer leurs attentes et d'être une partie prenante de la vie du village. Par la connaissance de l'environnement et du cadre de vie, ce conseil a un rôle consultatif important lors de projets d'urbanisme ou autres.

#### **Commissions municipales**

1. FINANCES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
2. URBANISME
3. TRAVAUX, SECURITE, CIRCULATION, TRANSPORTS
4. CADRE DE VIE, FORETS
5. VIE SOCIALE ET SOLIDARITE, ECOLES
6. ANIMATION DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE
7. INFORMATION

Chaque commission travaille en fonction des orientations du projet municipal, de ses objectifs prioritaires vers l'aboutissement à court, moyen ou long terme des projets.

Les commissions sont ouvertes aux citoyens qui manifestent la volonté de s'y inscrire et d'y participer régulièrement. Ils y sont invités à débattre, échanger et formuler des propositions.

En cas de nécessité, des experts ou des techniciens peuvent être invités.

#### **Le rôle de chacun :**

**Les élus :** l'adjoint a est responsable de la commission. Il en est l'animateur et le rapporteur. Il fixe le calendrier des réunions, établit l'ordre du jour. Il convoque la commission dans un délai de 5 jours avant la réunion. Il nomme un secrétaire de séance et rédige un compte-rendu. Des sous-commissions peuvent être créées autant que de besoins. Des conseillers municipaux peuvent en être responsables.

**Les citoyens :** inscrits dans une commission, ils doivent être disponible. Deux absences non-excusées équivalent à démission. Une demande écrite sera nécessaire à la réintégration.

**Les techniciens ou experts :** ils ont un rôle consultatif. Leur participation est fonction du sujet débattu.

#### **Bulletin municipal d'information**

#### **Registre des doléances**

Mis à la disposition des habitants à l'entrée de la mairie, il sera un moyen d'expression écrit des requêtes de chacun. Les réponses seront apportées par la municipalité.  
Permanence des élus

#### **Panneaux d'affichages répartis dans le village**

### **Pour décider**

#### **Le conseil municipal**

Généralement mensuel, l'expression des citoyens y sera rendue possible par des suspensions de séances accordées par le Président de séance dans le respect de la loi.

---

# Service public

---

**La gare SNCF** de Pont-Saint-Vincent nous rappelle qu'elle dispose de tous les services d'une grande gare et que son guichet est ouvert du lundi au vendredi de 10h00 à 12h30 et de 14h15 à 19h00.  
Angélique GEORGES, agent des services commerciaux, est à votre disposition pour toute information complémentaire Tel : 03 83 68 86 24, Fax : 03 83 68 86 21.

**La Poste.** « Il doit être encore écrit *La Poste* à Chavigny ! »

La location de l'agence postale payée par le budget municipal ne suffit pas d'après les services départementaux de *La Poste*. Il faudrait également prendre en charge la moitié du salaire de l'employée, celle ci, aux yeux de ces décideurs, n'étant rentable que pendant 50% du temps de son horaire.

Cette logique marchande met en cause le service public, pénalise particulièrement les personnes démunies de moyen de transport. Soyons prêts à réagir contre cette menace pour maintenir notre agence dans les meilleurs conditions.

**Assistante sociale** : Melle Bastien se tient à votre disposition tous les mercredis de 14h00 à 15h00 en Mairie

---

# Agenda

---

☐ Jeudi 15 novembre 2001

## Réunion forêt à 18h30

Une réunion d'information se tiendra en Mairie pour les habitants qui souhaitent faire du bois ou renouveler leur contrat

☐ Mardi 27 novembre 2001

**Réunion débat à 20h30 sur la Démocratie Participative** au Centre d'Affaires Ariane, 240 rue de Cumène à Neuves-Maisons. La réunion est organisée par l'ADSN (Agence de Développement des territoires du Sud Nancéen) et par l'association Kid'Ame.

☐ Jeudi 29 novembre 2001

## Conseil municipal à 20h30

☐ Samedi 8 décembre 2001

**Saint Nicolas** rendra visite aux enfants des écoles. L'après midi, le *Comité des Fêtes* conduira le cortège de St Nicolas dans mes rues du village.

---

# Permanence des élus

---

☐ Les vendredis de 16h00 à 17h00 Une permanence est assurée en mairie par le maire ou les adjoints.

En dehors de ces heures, vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.

---

# Prochain bulletin

---

Le prochain bulletin municipal paraîtra début janvier. Si vous souhaitez y faire publier des informations, adressez nous vos articles avant le 15 décembre.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà de bonnes fêtes de fin d'année.